



Les **compétences** de **base** : se former en Bretagne

SOMMAIRE

1 – Compétences de base : de quoi s'agit-il ?

2 – Se former pour acquérir des compétences de base

A CONSULTER :

Alphabétisation et lutte contre l'illettrisme
Fiche Actuel CIDJ 4.810

Dossier du GREF Bretagne : « Les compétences de base : notions, enjeux et dispositifs »
www.gref-bretagne.com rubriques « Publications / Orientation et formation »

LEXIQUE

CPF : Compte Personnel de la Formation
FLE : Français Langue Etrangère

1. Compétences de base : de quoi s'agit-il ?

Les « compétences de base » sont les compétences essentielles à la vie quotidienne et professionnelle.

Ce ne sont pas seulement des savoirs de base : elles permettent de poursuivre une formation, de trouver ou garder un emploi. C'est aussi parfois le point de départ à l'acquisition (remise à niveau ou formation) d'autres compétences « indispensables pour une participation réussie à la société ».

Le cadre de référence européen décrit **8 compétences clés** :

- Communication dans la langue maternelle ;
- Communication en langue(s) étrangère(s) ;
- Compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies ;
- Culture numérique ;
- Apprendre à apprendre ;
- Compétences sociales et civiques ;
- Esprit d'initiative et d'entreprise ;
- Sensibilité et expression culturelles.

Ci-dessous, retrouvez les dispositifs et réseaux de formation permettant à **toute personne (demandeur d'emploi, salarié ou non, ...)** de **mettre en place un projet individuel, personnel ou professionnel**.

La certification « CléA »

CléA est une reconnaissance officielle de maîtrise de connaissances et de compétences professionnelles.

Sont concernées par le processus de certification CléA les personnes les moins qualifiées (souvent sans diplôme) visant à reconnaître des qualités et des valeurs pouvant favoriser l'accès à la formation ou à un emploi. 7 domaines sont évalués :

- la communication en français,
- l'utilisation de règles de base de calcul et du raisonnement mathématique,
- l'utilisation de techniques usuelles de l'information et de la communication numérique,
- travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe,
- travailler en autonomie et réaliser un objectif individuel
- apprendre à apprendre tout au long de la vie,
- la maîtrise de gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

Le processus de certification passe par :

- une évaluation,
- une formation si cela est nécessaire pouvant être financée par Pôle emploi, l'employeur ou l'OPCA ou si la personne souhaite mobiliser son CPF (voir fiche 4.0 **La formation continue**)
- une évaluation finale

Toutes les infos sur : -> www.certificat-clea.fr



2. Se former pour acquérir des compétences de base

Sont recensés dans cette fiche :

- les dispositifs de formation reconnus
- les formations permettant au bénéficiaire un accompagnement et/ou une prise en charge financière de la formation

Toutefois, il existe des remises à niveau, des ateliers de savoirs fondamentaux.... Pour connaître les structures proposant ces modules :

- consultez le site du GREF www.formation.gref-bretagne.com sélectionner « Recherche approfondie »
- contactez votre mairie

La formation « Compétences Clés »

■ Objectif

Développer l'acquisition ou la remise à niveau de compétences dans le but de :

- accéder à un emploi ou évoluer professionnellement,
- intégrer une formation,
- réussir un concours
- accéder à des certifications comme CléA (voir ci-dessus), un Diplôme en compétences de langue (DCL)...

■ Qui peut en bénéficier ?

Le dispositif « Compétences Clés » du Conseil régional de Bretagne concerne les personnes peu ou pas qualifiées (niveaux 3^{ème} ou CAP par exemple) et ayant un projet d'insertion professionnelle et repérées comme en difficulté sur ses compétences de base. **Une priorité est accordée aux demandeurs d'emploi.**

■ Comment se passe la formation ?

Il y a 4 parcours possibles pour développer des compétences clés :

- « insertion socio-professionnelle », notamment pour des personnes repérées comme relevant d'une situation d'illettrisme,
- « accès / maintien à l'emploi »,
- « accès à la formation »
- « français langue étrangère ».

La formation peut être entièrement gratuite pour le bénéficiaire quand :

- elle se déroule sur prescription (d'un conseiller Pôle emploi, Mission locale...).
- elle mobilise ses droits individuels à la formation et notamment quand Compétences Clés est envisagé pour valider CléA. Dans ce cas, le CPF, est mobilisé sur le coût de la formation. En savoir plus sur la fiche 4.0 **Formation continue : mode d'emploi** du CRIJ Bretagne.

■ Organismes proposant Compétences Clés

Dans les Côtes d'Armor

ADALEA - Pôle Emploi Formation
02 96 78 66 72 / emploiformation@adalea.fr
-> www.adalea.fr

CLPS DINAN
Espace Atalante - 7 rue de la Violette - 22100 QUEVERT
02 96 85 86 30 / dinan@clps.net
-> www.clps.net

CRIJ BRETAGNE – Le4bis – 4 bis cours des Alliés – 35000 Rennes – 02 99 31 47 48 – contact@crij-bretagne.com

CLPS LANNION-GUINGAMP

6 avenue Pierre Marzin – 22300 LANNION
02 96 46 38 09 / lannion@clps.net
-> www.clps.net

GRETA des COTES D'ARMOR - Agence de DINAN – ST MALO

02 99 21 12 22 / greta.agsaintmalo@ac-rennes.fr
-> greta-bretagne.ac-rennes.fr

GRETA des COTES D'ARMOR Agence de LANNION-GUINGAMP

02 96 61 48 54 / greta.cotesarmor@ac-rennes.fr
-> greta-bretagne.ac-rennes.fr

GRETA des COTES D'ARMOR – Agence de SAINT BRIEUC

19 bis bd Lamartine - 22000 SAINT BRIEUC
02 96 61 48 54 / greta.cotesarmor@ac-rennes.fr
-> greta-bretagne.ac-rennes.fr

Dans le Finistère

AFIP

02 98 95 71 98 / atelierracle@wanadoo.fr

ARMOR FORMATION

02 98 40 68 80 / contact@armor-formation.com

CLPS BREST

02 98 46 38 11 / brest@clps.net
-> www.clps.net

GRETA de BRETAGNE OCCIDENTALE - Agence de BREST

Lycée Vauban : rue du Prince Joinville - BP 82526
29225 BREST Cedex 2
02 98 80 41 51 / competences-cles-brest@ac-rennes.fr
-> greta-bretagne.ac-rennes.fr

GRETA de BRETAGNE OCCIDENTALE - Agence de QUIMPER

Lycée Yves Thépot : 5 rue de l'Île de Bréhat - BP 81414
29104 QUIMPER Cedex
02 98 90 15 18 / greta.agquimper@ac-rennes.fr
-> greta-bretagne.ac-rennes.fr

IBEP Brest

02 98 42 66 30 / ibep.morlaix@ibepformation.fr
-> www.ibepformation.net

IBEP Morlaix

Rue Jean Caérou - ZA la Boissière - 29600 MORLAIX
02 98 88 81 78 / ibep.morlaix@ibepformation.fr
-> www.ibepformation.net

INITIATIVES FORMATION Carhaix-Plouguer / Rostrenen

02 98 73 11 11 / contactinitiatives@groupe-initiatives.com

En Ille-et-Vilaine

CLPS FOUGERES

10 rue de Rillé – 35300 FOUGERES
02 99 94 37 38 / competencescles-fougeres@clps.net
-> www.clps.net

CLPS REDON

14 rue Abbé Ange Lemoine - 35600 REDON
02 99 71 17 03 / competencescles-redon@clps.net
-> www.clps.net

CLPS RENNES

5 rue Léon Berthault - ZI Route de Lorient - CS 24361
35921 RENNES Cedex
02 99 14 50 00 / competencescles-rennes@clps.net
-> www.clps.net

CLPS SAINT MALO

Rue des Petits Bois - ZAC du Mottais Ouest - 35400 ST MALO
02 99 20 62 20 / competencescles-saint-malo@clps.net
-> www.clps.net



GRETA EST BRETAGNE - Agence de RENNES-BROCELIANDE
02 99 22 63 64 / greta-eb.servicecommercial@ac-rennes.fr
-> greta-bretagne.ac-rennes.fr

GRETA EST BRETAGNE - Agence de Vitry Fougères
02 99 75 35 84 / greta.agvitry@ac-rennes.fr
-> greta-bretagne.ac-rennes.fr

GRETA EST BRETAGNE - Agence de Redon Bain de Bretagne
02 99 72 22 40 / greta.agredon@ac-rennes.fr

Dans le Morbihan

ADALEA Pontivy / Locminé
02 96 78 66 72 / emploiformation@adalea.fr

AGORA Services – Centre de formation
02 97 21 96 96 / formation-lorient@agoraservices.fr
-> www.agoraservices.fr

AMISEP Auray / Vannes
02 97 42 66 79 / formation.direction@amisp.asso.fr
-> www.amisp.asso.fr

AREP Arradon / Ploermeil
Campus du Vincin : 3 allée de Fougères - CS 72196
56610 ARRADON
02 97 73 32 90 / dcc@arep56.fr
-> www.reseau-arep.fr

GRETA de BRETAGNE SUD
Agence de Lorient / Pontivy-Loudéac
Lycée Colbert : 117 bd Léon Blum - BP 2135
56321 LORIENT Cedex
02 97 87 15 60 / competences-cles-lorient@ac-rennes.fr
-> greta-bretagne.ac-rennes.fr

GRETA de BRETAGNE SUD - Agence de VANNES
02 97 46 66 66 / greta.agvannes@ac-rennes.fr
-> greta-bretagne.ac-rennes.fr

INITIATIVES FORMATION Gourin
02 98 73 11 11 / contactinitiativess@groupe-initiatives.com

Les formations à destination des étrangers

La formation linguistique des migrants adultes a des modalités spécifiques selon leur statut, leur projet et leur éventuel accompagnement. A ce titre, le dispositif Compétences clés propose un parcours FLE.

Voir aussi la fiche 5.57 « **Séjour et travail des étrangers : adresses en Bretagne** ».

Si une personne souhaite demander la nationalité française, une certification du niveau de langue française lui est demandée. Cela peut être :

- un diplôme français de niveau brevet des collèges minimum ou le Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELF) B1 ;
 - une attestation délivrée par un organisme reconnu « Français Langue d'Intégration » (FLI) ou après un test linguistique certifié.
- Voir la fiche 4.82 « Certificats et diplômes en langues régionales et étrangères ».

Salariés : des dispositifs pour acquérir les compétences de base

■ Objectif

Proposer l'accès à une formation aux compétences clés pour des salariés peu qualifiés et en difficulté sur leurs compétences de base, par exemple :

- pour améliorer la communication en français (écrit et oral)
- pour apprendre une langue étrangère (possibilité d'apprendre le FLE pour les salariés d'origine étrangère),
- pour effectuer une mise à niveau en mathématiques, calcul et sciences
- ou pour acquérir des premières connaissances en bureautique et internet

■ Qui peut en bénéficier ?

Salarié ayant :

- ouvert des droits* au Congé Individuel de Formation (CIF) ; le Fongecif (coordonnées ci-dessous) peut vous informer sur vos droits,
- peu de qualification (niveau bac ou inférieur au niveau bac)
- pas de maîtrise des savoirs de base ou en situation d'illettrisme ou encore en manque d'autonomie
- un projet d'insertion ou de maintien dans l'emploi.

* Sont concernés :

- les salariés en CDI justifiant de 24 mois d'activité professionnelle, dont 12 mois dans l'entreprise actuelle ;
- les salariés en CDD justifiant de 24 mois d'activité professionnelle dans les 5 dernières années, dont 4 mois (consécutifs ou non) en CDD au cours des 12 derniers mois. La formation doit commencer dans les 12 mois suivant le CDD ayant ouvert les droits.

■ Comment se passe la formation ?

La formation peut se dérouler sur ou en dehors du temps de travail et n'a aucune limite de durée.

Le coût de la formation peut être assumé par l'entreprise ou l'OPCA dont l'entreprise dépend (se renseigner auprès de l'employeur ou du Fongecif dont les contacts sont ci-dessous).

Le salarié a également la possibilité de mobiliser son CPF c'est-à-dire le nombre d'heures cotisées par années de travail, qui vise justement à être utilisé pour financer des heures de formation. Voir la fiche 4.0 « **La formation continue : mode d'emploi** ».

■ Contacts

- **Fongecif Bretagne**

Un rendez-vous individuel et confidentiel peut être proposé.

02 99 29 72 48

-> www.fongecif-bretagne.org

- **L'OPACIF** (organisme paritaire collecteur agréé) **de votre branche professionnelle**

Pour connaître l'OPCA dont vous dépendez, renseignez-vous auprès de votre employeur.